



**Rapport
financier trimestriel
Troisième trimestre**

31 Décembre 2023

Non vérifié

Canada

Table des matières

Compte rendu	2
Résultats financiers – Points saillants	3
Analyse des risques	4
Changements touchant le fonctionnement, le personnel et les programmes.....	5
Résultats financiers	6
Financement <i>ex ante</i>	11
Liquidités mobilisables	11
Déclaration de responsabilité de la direction	12
États financiers condensés et notes complémentaires.....	13
État condensé de la situation financière	13
État condensé du résultat global	14
État condensé des variations des capitaux propres.....	15
État condensé des flux de trésorerie.....	16
Notes complémentaires	17
1 – Informations générales	17
2 – Principales méthodes comptables	18
3 – Titres de placement	18
4 – Actifs au titre de droits d’utilisation et obligations locatives	19
5 – Immobilisations incorporelles	21
6 – Provision pour pertes liées à l’assurance-dépôts	21
7 – Charges d’exploitation.....	22
8 – Transactions entre parties liées	22

Compte rendu

Troisième trimestre – exercice 2023-2024

Le présent compte rendu a été rédigé conformément à la Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État publiée par le Conseil du Trésor (la « Norme du Conseil du Trésor »). Il ne prétend pas à l'exhaustivité d'un véritable rapport de gestion. On présume que les déclarations et l'information figurant dans le Rapport annuel 2023 de la SADC s'appliquent également au trimestre considéré, à moins de mise à jour.

Les états financiers condensés n'ont pas été audités et ils ont été établis conformément à la Norme du Conseil du Trésor.

Le présent compte rendu et les états financiers qui l'accompagnent ont été examinés et approuvés par le Comité d'audit de la SADC.

Résultats financiers – Points saillants

Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2023, la Société d'assurance-dépôts du Canada (la « SADC ») a enregistré un bénéfice net de 241 millions de dollars qui résulte des éléments suivants : produits tirés des primes (223 millions), produits tirés des placements et autres produits (49 millions), charges d'exploitation (23 millions) et charge d'impôt (8 millions). Pour la période correspondante de l'exercice précédent, la SADC avait enregistré un bénéfice net de 113 millions de dollars qui résultait des éléments suivants : produits tirés des primes (204 millions), produits tirés des placements et autres produits (33 millions), hausse de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts (100 millions), charges d'exploitation (21 millions) et charge d'impôt (3 millions).

Pour la période de 9 mois qui a pris fin le 31 décembre 2023, la SADC affiche un bénéfice net de 474 millions de dollars qui découle des éléments suivants : produits tirés des primes (668 millions), produits tirés des placements et autres produits (134 millions), hausse de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts (250 millions), charges d'exploitation (62 millions) et charge d'impôt (16 millions). Pour la période de 9 mois qui a pris fin le 31 décembre 2022, la SADC affichait un bénéfice net de 436 millions de dollars qui découlait des éléments suivants : produits tirés des primes (611 millions), produits tirés des placements et autres produits (89 millions), hausse de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts (200 millions), charges d'exploitation (56 millions) et charge d'impôt (7 millions).

À 668 millions de dollars, les produits tirés des primes de la période de 9 mois terminée le 31 décembre 2023 sont en hausse de 57 millions par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. La hausse est surtout attribuable à la croissance des dépôts assurés.

Les produits tirés des placements de la période de 9 mois terminée le 31 décembre 2023 s'élèvent à 134 millions de dollars, soit 45 millions de plus qu'il y a un an. Cette hausse s'explique essentiellement par la croissance du portefeuille de placement (9 064 millions de dollars au 31 décembre 2023 contre 8 098 millions au 31 décembre 2022) et par une hausse du taux de rendement effectif moyen pondéré des placements (2,39 % au 31 décembre 2023 contre 1,85 % au 31 décembre 2022).

Les charges d'exploitation de la période de 9 mois qui a pris fin le 31 décembre 2023 totalisent 62 millions de dollars, ayant augmenté de 6 millions par rapport à un an plus tôt. Cette hausse s'explique principalement par la hausse des frais de personnel engagés pour soutenir les grands chantiers de la SADC ainsi que par la hausse des frais de traitement des données pour soutenir la poursuite des projets de modernisation du remboursement des dépôts et de cueillette des données.

Au 31 décembre 2023, la provision se chiffrait à 2 350 millions de dollars, soit 250 millions de plus qu'au 31 mars 2023, ce qui s'explique avant tout par une augmentation de l'exposition aux pertes et par une probabilité de défaillance plus élevée chez certaines institutions membres.

Au 31 décembre 2023, le total des actifs de la SADC s'élevait à 9 125 millions de dollars, dépassant de 966 millions le total inscrit au 31 mars 2023, par suite surtout de la croissance du portefeuille de placement.

La SADC s'est fixé une cible à court terme selon laquelle le financement *ex ante* devrait dépasser 85 points de base des dépôts assurés d'ici l'exercice 2026-2027. Au 31 décembre 2023, le financement *ex ante* de la SADC (8 854 millions de dollars) correspondait à 75 points de base des dépôts assurés (1 182 milliards de dollars). La SADC est en bonne voie d'atteindre sa cible.

Analyse des risques

La direction de la SADC surveille les risques auxquels les institutions membres sont exposées et qui nécessitent des ajustements à la provision. Elle se sert d'un programme de gestion du risque d'entreprise (GRE) pour recenser et gérer les risques importants de la SADC. Le programme de GRE influe sur l'élaboration des stratégies, la prise de décisions et l'attribution des ressources, et il prévoit la réévaluation des risques chaque trimestre.

Dans le cadre de son programme GRE, la direction réévalue sans cesse ses stratégies d'atténuation pour tous les risques importants auxquels est exposée la SADC. Ces risques, qui pourraient compromettre gravement la capacité de la SADC à réaliser ses objectifs stratégiques, sont présentés dans le Rapport annuel 2023 de la SADC ; ils demeurent les mêmes.

Changements touchant le fonctionnement, le personnel et les programmes

Voici un résumé des divers changements importants survenus au chapitre du fonctionnement de la SADC, de son personnel et de ses programmes au cours du trimestre.

Fonctionnement Aucun changement important n'est survenu au cours du trimestre.

Conseil
d'administration,
direction et
personnel Aucun changement important n'est survenu au cours du trimestre.

Résultats financiers

Comparaison entre le trimestre terminé le 31 décembre 2023 et le trimestre terminé le 31 décembre 2022

Le tableau ci-après compare les résultats de la SADC pour les trimestres terminés les 31 décembre 2023 et 2022.

(en milliers de dollars canadiens)	Trimestre terminé le 31 décembre		Écart	
	2023	2022	Augmentation (diminution) (\$)	(%)
Produits tirés des primes	222 847	203 681	19 166	9 %
Produits tirés des placements et autres produits	49 500	33 184	16 316	49 %
Augmentation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	-	100 000	(100 000)	(100 %)
Charges d'exploitation	23 251	21 085	2 166	10 %
Charge d'impôt	7 806	2 781	5 025	181 %
Résultat net	241 290	112 999	128 291	114 %

Produits tirés des primes

Les primes versées par les institutions membres sont fonction du montant total des dépôts assurés que celles-ci détiennent au 30 avril de chaque année ; elles sont calculées annuellement, conformément aux dispositions de la *Loi sur la SADC* et du *Règlement administratif sur les primes différentielles*. Pour l'exercice 2023-2024, le taux approuvé pour la catégorie I (taux de base) représente 7,5 points de base des dépôts assurés, soit le même taux qu'en 2022-2023. Les produits tirés des primes pour l'exercice 2023-2024, établis selon les dépôts assurés au 30 avril 2023, devraient atteindre 891 millions de dollars. Le montant comptabilisé chaque trimestre correspond au quart des primes annuelles perçues.

Le temps qu'il faudra pour atteindre la cible du financement *ex ante* de la SADC dépend en grande partie des taux de prime établis. La SADC s'est fixé une cible à court terme selon laquelle le financement *ex ante* devrait dépasser 85 points de base des dépôts assurés d'ici l'exercice 2026-2027. La cible à court terme dictera l'établissement des taux de prime annuels ainsi que les communications aux institutions membres sur les niveaux de prime à venir.

La SADC a terminé l'examen de son régime de primes différentielles avec la publication de ses conclusions le 31 juillet 2023. Les changements annoncés viendront moderniser et rendre plus efficace le mécanisme d'établissement des primes fondées sur le risque que les institutions membres doivent acquitter chaque année. Les changements prévus doivent entrer en vigueur à l'exercice comptable des primes se terminant le 30 avril 2025 ; ils pourraient entraîner des changements dans le montant des primes et dans la ventilation des catégories de tarification.

Les produits tirés des primes comptabilisés pour le trimestre qui a pris fin le 31 décembre 2023 se sont élevés à 223 millions de dollars, soit 9 % de plus que les 204 millions comptabilisés un an plus tôt. Cette hausse s'explique par la croissance du volume des dépôts assurés.

Produits tirés des placements et autres produits

Les produits tirés des placements et autres produits du trimestre qui a pris fin le 31 décembre 2023 totalisent 49 millions de dollars, soit 16 millions de plus que pour la période correspondante de l'exercice précédent. Cette hausse s'explique essentiellement par la croissance du portefeuille de placement (9 064 millions de dollars au 31 décembre 2023 contre 8 098 millions au 31 décembre 2022) et par une hausse du taux de rendement effectif moyen pondéré des placements (2,39 % au 31 décembre 2023 contre 1,85 % au 31 décembre 2022).

Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts

Cette provision correspond au montant des pertes que, selon les meilleures estimations de la direction, la SADC s'attend à subir en sa qualité d'assureur-dépôts et d'autorité de règlement. On en réévalue la pertinence tous les trimestres et on la rajuste s'il y a lieu.

Pour obtenir ses estimations, la direction tient compte des variables essentielles à l'établissement de ses provisions, dont les risques de perte, la probabilité de défaillance d'institutions membres établie à partir de statistiques de défaillance réelle, les pertes prévues en cas de défaillance, les renseignements obtenus des organismes de surveillance, divers indicateurs économiques et la connaissance particulière que la SADC possède au sujet du profil de risque de chacun de ses membres.

La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts n'a pas changé durant le troisième trimestre qui a pris fin le 31 décembre 2023 : elle s'établit toujours à 2 350 millions de dollars.

Charges d'exploitation



Les charges d'exploitation du trimestre clos le 31 décembre 2023 ont atteint 23 millions de dollars, en augmentation de 2 millions par rapport à celles d'il y a un an, essentiellement en raison d'une hausse des frais de personnel et de traitement des données et des dépenses en sensibilisation du public, et ce, malgré une baisse des honoraires et des charges liées aux locaux. La hausse des frais de traitement des données s'explique principalement par la poursuite des projets de modernisation du remboursement des dépôts et de collecte des données.

Impôts sur le résultat

La SADC est assujettie à l'impôt fédéral sur le résultat. Le résultat fiscal de la SADC provient principalement des intérêts sur placements auxquels sont appliquées les déductions dont elle peut se prévaloir pour calculer son résultat net imposable. Le résultat fiscal de la SADC provient principalement des intérêts sur placements auxquels sont appliquées les déductions dont elle peut se prévaloir pour calculer son résultat net imposable. En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, les produits tirés des primes de la SADC ne sont pas imposables, et la variation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts ne peut faire l'objet d'une déduction fiscale. Par ailleurs, les recouvrements des montants radiés antérieurement ne sont pas imposables, car la SADC n'avait pas réclamé de déduction fiscale lorsque ces sommes ont été radiées.

Dans les rapports trimestriels, la SADC utilise un taux d'impôt effectif pour calculer son passif ou actif d'impôt, conformément à IAS 34, *Information financière intermédiaire*. Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2023, la SADC a comptabilisé une charge d'impôt de 8 millions de dollars, en hausse de 5 millions par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

Comparaison entre la période de neuf mois terminée le 31 décembre 2023 et la période de neuf mois terminée le 31 décembre 2022

Le tableau ci-après compare les résultats de la SADC pour les semestres terminés les 31 décembre 2023 et 2022.

(en milliers de dollars canadiens)	Période de neuf mois terminée le		Écart	
	31 décembre	31 décembre	Augmentation (diminution)	
	2023	2022	(\$)	(%)
Produits tirés des primes	667 981	611 041	56 940	9 %
Produits tirés des placements et autres produits	134 369	88 760	45 609	51 %
Augmentation de la provision pour pertes				
liées à l'assurance-dépôts	250 000	200 000	50 000	25 %
Charges d'exploitation	62 452	56 153	6 299	11 %
Charge d'impôt	16 397	7 275	9 122	125 %
Résultat net	473 501	436 373	37 128	9 %

Produits tirés des primes

Les produits tirés des primes comptabilisés pour la période de 9 mois qui a pris fin le 31 décembre 2023 se sont élevés à 668 millions de dollars, soit 9 % de plus que les 611 millions comptabilisés un an plus tôt. Cette augmentation s'explique principalement par la croissance des dépôts assurés.

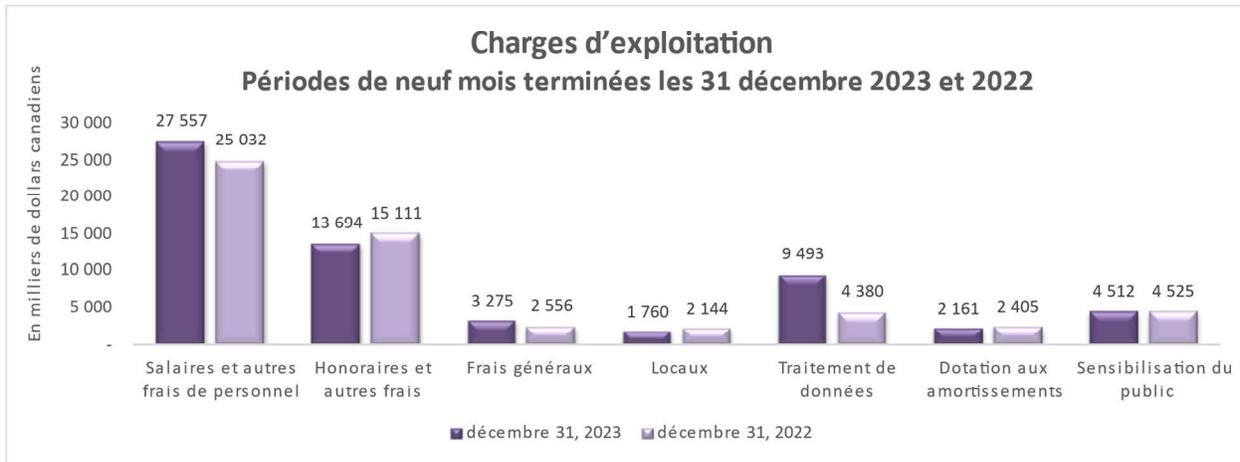
Produits tirés des placements et autres produits

Les produits tirés des placements et autres produits de la période de 9 mois qui a pris fin le 31 décembre 2023 totalisent 134 millions de dollars, soit 45 millions de plus que pour la période correspondante de l'exercice précédent. Cette hausse s'explique essentiellement par la croissance du portefeuille de placement et par celle du taux de rendement effectif moyen pondéré des placements.

Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts

Au cours de la période de 9 mois qui a pris fin le 31 décembre 2023, la provision s'est accrue de 250 millions de dollars pour s'établir à 2 350 millions, ce qui s'explique par une augmentation de l'exposition aux pertes et par une probabilité de défaillance plus élevée chez certaines institutions membres.

Charges d'exploitation



Les charges d'exploitation de la période de 9 mois qui a pris fin le 31 décembre 2023 totalisent 62 millions de dollars, soit 6 millions de plus que pour la période correspondante de l'exercice précédent. Cette hausse s'explique principalement par la hausse des frais de personnel engagés pour soutenir les grands chantiers de la SADC ainsi que par la hausse des frais de traitement des données pour soutenir la poursuite des projets de modernisation du remboursement des dépôts et de collecte des données.

Impôts sur le résultat

Comme il a déjà été mentionné, la SADC utilise dans ses rapports financiers trimestriels un taux d'impôt effectif pour calculer son passif ou actif d'impôt, conformément à IAS 34, *Information financière intermédiaire*. Pour la période de 9 mois terminée le 31 décembre 2023, la SADC a comptabilisé une charge d'impôt de 16 millions de dollars, en hausse de 9 millions par rapport à il y a un an, ce qui résulte avant tout de la hausse des produits tirés des placements.

Résultats prévus pour l'exercice 2023-2024, comparativement au plan d'entreprise

La présente section comporte des données financières prospectives fondées sur certaines hypothèses. Les résultats réels pourraient présenter des écarts importants par rapport à ces prévisions.

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	2023-2024		Écart	
	Prévisions	Plan	Augmentation (diminution) (\$)	(%)
Produits tirés des primes	891	861	30	3 %
Produits tirés des placements et autres produits	188	174	14	8 %
Augmentation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	250	150	100	67 %
Charges d'exploitation	89	89	-	-
Charge d'impôt	25	21	4	19 %
Résultat net	715	775	(60)	(8 %)

Produits tirés des primes

Le Plan d'entreprise 2023-2024 à 2027-2028 de la SADC (le « Plan ») prévoyait des produits tirés des primes de 861 millions de dollars pour l'exercice 2023-2024, soit 30 millions de moins que l'estimation actuelle de la direction (891 millions). Le Plan s'appuyait sur certaines hypothèses relatives à la croissance du volume des dépôts assurés et au classement des institutions membres selon le barème de primes différentielles. Ces hypothèses ne se sont pas confirmées, ce qui explique les écarts entre les chiffres du Plan et les prévisions actuelles.

Produits tirés des placements et autres produits

Le montant prévisionnel des produits tirés des placements et autres produits correspond à 188 millions de dollars, soit un écart de 14 millions par rapport aux 174 millions annoncés dans le Plan. En effet, les rendements des placements ont été plus élevés que ceux auxquels on pouvait s'attendre au moment d'établir le Plan.

Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts

La provision prévue au 31 mars 2024 s'établit à 2 350 millions de dollars, soit plus que les 2 250 millions annoncés dans le Plan. L'augmentation découle surtout de changements dans les hypothèses depuis décembre 2022.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation prévues pour l'exercice 2023-2024 devraient atteindre 89 millions de dollars, comme prévu dans le Plan.

Financement ex ante

Pour qu'un régime d'assurance-dépôts soit efficace et bénéficie de la confiance du public, il doit reposer sur des mécanismes de financement sains. La SADC dispose d'un financement ex ante pour couvrir d'éventuelles pertes liées à l'assurance-dépôts. Le montant de ce financement correspond à la somme des résultats non distribués et de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts.

Le temps qu'il faudra pour atteindre la cible du financement ex ante de la SADC dépend en grande partie des taux de prime établis. La SADC s'est fixé une cible à court terme selon laquelle le financement ex ante devrait dépasser 85 points de base des dépôts assurés d'ici l'exercice 2026-2027. La cible à court terme dictera l'établissement des taux de prime annuels ainsi que les communications aux institutions membres sur les niveaux de prime à venir.

Au 31 décembre 2023, le financement ex ante de la SADC s'établissait à 8 854 millions de dollars, soit l'équivalent de 75 points de base des dépôts assurés. La SADC est en bonne voie d'atteindre sa cible.

Liquidités mobilisables

Le tableau qui suit indique les sources de liquidités auxquelles la SADC peut recourir.

(en millions de dollars canadiens)	31 décembre 2023	31 mars 2023
Liquidités mobilisables :		
Trésorerie	41	16
Juste valeur des titres de placement de haute qualité et très liquides	8 887	7 862
Capacité d'emprunt :		
Emprunts sur les marchés ou au Trésor en vertu de la <i>Loi sur la SADC</i>	35 000	32 000
Total des liquidités mobilisables	43 928	39 878
Dépôts assurés (respectivement au 30 avril 2023 et au 30 avril 2022)	1 182 127	1 081 987
Total des points de base des dépôts assurés	372	369

Le portefeuille de placement de la SADC ne contient que des titres de haute qualité et très liquides, à savoir des obligations du gouvernement du Canada et de sociétés d'État fédérales ou encore des obligations de gouvernements provinciaux. En vertu de la *Loi sur la SADC*, la SADC est autorisée à contracter des emprunts si elle a besoin de plus de fonds. Au 31 décembre 2023, elle pouvait emprunter jusqu'à 35 milliards de dollars. Le plafond d'emprunt est ajusté le 31 décembre de chaque année pour refléter la croissance des dépôts assurés. Au besoin, le Parlement peut autoriser des emprunts dépassant ce plafond, en vertu d'une loi de crédits, et la ministre des Finances peut autoriser d'autres emprunts au Trésor.

Déclaration de responsabilité de la direction

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers trimestriels condensés, en conformité avec la *Directive sur les normes comptables : GC 5200 Rapports financiers trimestriels des sociétés d'État* du Conseil du Trésor du Canada, ainsi que des contrôles internes qu'elle juge nécessaires à la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives. La direction veille aussi à ce que tous les autres renseignements fournis dans le présent rapport financier trimestriel concordent, s'il y a lieu, avec les états financiers trimestriels condensés.

Les états financiers trimestriels condensés n'ont pas été audités ni examinés par un auditeur externe.

À notre connaissance, ces états financiers trimestriels condensés non audités donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de la SADC à la date et pour les périodes visées dans les états financiers susmentionnés.



Leah Anderson
La présidente et première
dirigeante,

Ottawa, Canada
Le 15 février 2024



Jordan Rosenbaum
Le directeur financier et responsable,
Efficacité opérationnelle,

Ottawa, Canada
Le 15 février 2024

États financiers condensés et notes complémentaires

État condensé de la situation financière

Au 31 décembre 2023 et au 31 mars 2023 (en milliers de dollars canadiens)

	Notes	31 décembre 2023	31 mars 2023
ACTIFS			
Trésorerie		41 392	15 712
Titres de placement	3	9 064 027	8 123 679
Clients et autres débiteurs		171	472
Paiements anticipés		2 098	1 636
Actifs au titre de droits d'utilisation	4	6 587	7 416
Immobilisations corporelles		3 286	3 452
Immobilisations incorporelles	5	7 408	6 934
TOTAL DES ACTIFS		9 124 969	8 159 301
PASSIFS			
Fournisseurs et autres créditeurs		30 813	13 579
Passif d'impôt exigible		7 943	4 954
Obligations locatives	4	7 876	8 816
Produits tirés des primes différés		222 847	-
Avantages du personnel		1 347	1 291
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	6	2 350 000	2 100 000
Passif d'impôt différé		129	148
Total des passifs		2 620 955	2 128 788
CAPITAUX PROPRES			
Résultats non distribués		6 504 014	6 030 513
TOTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX PROPRES		9 124 969	8 159 301

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers condensés.

État condensé du résultat global

Trimestres et périodes de neuf mois terminés les 31 décembre 2023 et 2022 (en milliers de dollars canadiens)

	Notes	Trimestre terminé le 31 décembre		Période de neuf mois terminée le 31 décembre	
		2023	2022	2023	2022
PRODUITS TIRÉS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES					
Produits tirés des primes		222 847	203 681	667 981	611 041
Produits tirés des placements		49 497	33 151	134 364	88 617
Autres produits		3	33	5	143
		272 347	236 865	802 350	699 801
CHARGES					
Charges d'exploitation	7	23 251	21 085	62 452	56 153
Augmentation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	6	-	100 000	250 000	200 000
		23 251	121 085	312 452	256 153
Résultat net avant impôt		249 096	115 780	489 898	443 648
Charge d'impôt		7 806	2 781	16 397	7 275
TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL		241 290	112 999	473 501	436 373

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers condensés.

État condensé des variations des capitaux propres

Trimestres et périodes de neuf mois terminés les 31 décembre 2023 et 2022 (en milliers de dollars canadiens)

TRIMESTRE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE

	Résultats non distribués et total des capitaux propres
Solde au 30 septembre 2023	6 262 724
Total du résultat global	241 290
Solde au 31 décembre 2023	6 504 014
Solde au 30 septembre 2022	5 705 916
Total du résultat global	112 999
Solde au 31 décembre 2022	5 818 915

PÉRIODE DE NEUF MOIS TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE

Solde au 31 mars 2023	6 030 513
Total du résultat global	473 501
Solde au 31 décembre 2023	6 504 014
Solde au 31 mars 2022	5 382 542
Total du résultat global	436 373
Solde au 31 décembre 2022	5 818 915

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers condensés.

État condensé des flux de trésorerie

Trimestres et périodes de neuf mois terminés les 31 décembre 2023 et 2022 (en milliers de dollars canadiens)

	Trimestre terminé le		Période de neuf mois terminée le	
	31 décembre		31 décembre	
	2023	2022	2023	2022
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION				
Total du résultat global	241 290	112 999	473 501	436 373
Ajouter (déduire) les éléments sans effet sur la trésorerie :				
Dotation aux amortissements	803	793	2 161	2 405
Perte à la sortie d'immobilisations corporelles	-	-	-	114
Gain résultant de la modification de contrats de location	-	(7)	-	(10)
Produits tirés des placements	(49 497)	(33 151)	(134 364)	(88 617)
Charge d'intérêts sur les obligations locatives	35	42	109	125
Charge d'impôt	7 806	2 781	16 397	7 275
Charge au titre des avantages du personnel	32	33	95	100
Paiement au titre des prestations définies	-	-	(39)	(108)
Variation du fonds de roulement :				
Diminution des clients et autres débiteurs	32	411	301	536
Augmentation des paiements anticipés	(429)	(267)	(462)	(440)
Augmentation des fournisseurs et autres créditeurs	21 996	23 878	17 234	20 832
Augmentation des produits tirés des primes différés	219 665	200 157	222 847	203 682
Augmentation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	-	100 000	250 000	200 000
Intérêts reçus	51 517	44 143	139 854	114 208
Intérêts payés sur les obligations locatives	(35)	(42)	(109)	(125)
Impôt sur le résultat payé	(2 814)	(374)	(13 427)	(3 508)
Entrées de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation	490 401	451 396	974 098	892 842
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT				
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(301)	(1 289)	(1 551)	(2 916)
Achat de titres de placement	(890 004)	(755 370)	(2 539 658)	(1 970 791)
Produit de la vente ou de l'arrivée à échéance de titres de placement	414 575	327 752	1 593 820	1 109 437
Sorties de trésorerie nettes liées aux activités d'investissement	(475 730)	(428 907)	(947 389)	(864 270)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT				
Paiement en principal sur les obligations locatives	(405)	(435)	(1 029)	(1 163)
Sorties de trésorerie nettes liées aux activités de financement	(405)	(435)	(1 029)	(1 163)
Augmentation nette de la trésorerie	14 266	22 054	25 680	27 409
Trésorerie, au début	27 126	28 081	15 712	22 726
Trésorerie, à la fin	41 392	50 135	41 392	50 135

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers condensés.

Notes complémentaires

I – Informations générales

La Société d'assurance-dépôts du Canada (la « SADC ») a été constituée en 1967 en vertu de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* (la « *Loi sur la SADC* »). Elle compte au nombre des sociétés d'État sans capital-actions inscrites à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Elle est financée par les primes que lui versent ses institutions membres et par les produits tirés de ses placements. Elle est assujettie à l'impôt fédéral sur le résultat, en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Son siège social est sis au 50, rue O'Connor, 17^e étage, à Ottawa, en Ontario.

La SADC a pour mandat de fournir une assurance contre la perte totale ou partielle des dépôts détenus chez ses institutions membres, d'encourager la stabilité du système financier canadien et d'y contribuer à tous égards. Elle poursuit ces fins à l'avantage des personnes qui détiennent des dépôts auprès d'institutions membres et de manière à réduire au minimum les possibilités de perte pour elle-même. Elle agit par ailleurs à titre d'autorité de règlement de ses institutions membres.

La SADC est habilitée à prendre toutes les mesures essentielles ou accessoires pour bien remplir son mandat, y compris faire l'acquisition d'éléments d'actif d'institutions membres et d'autres organisations, ou leur accorder des garanties ou des prêts. Elle peut notamment procéder ou faire procéder à des inspections des institutions membres, faire fonction de liquidateur, de séquestre ou d'inspecteur d'une institution membre ou d'une filiale de celle-ci, établir une institution-relais, acquérir des actions ou des actifs, reprendre des passifs qu'avaient des institutions membres et convertir en actions ordinaires certaines dettes d'une banque d'importance systémique nationale (BISN) en faillite afin d'en restructurer le capital, pour que celle-ci puisse rester en exploitation.

La SADC est mandataire de Sa Majesté du chef du Canada pour l'application de la *Loi sur la SADC*. En conséquence, toutes les obligations qu'elle contracte dans l'exercice de son mandat constituent des obligations du Canada.

En juillet 2015, la SADC a reçu une directive (C.P. 2015-1107), émise en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, lui demandant d'harmoniser ses politiques, lignes directrices et pratiques en matière de dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, directives et instruments connexes du Conseil du Trésor, d'une manière qui est conforme à ses obligations légales. La SADC s'y est conformée.

La *Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 28 mars 2023* (projet de loi C-47) a reçu la sanction royale le 22 juin 2023.

Certaines des dispositions adoptées concernent des modifications législatives, notamment à la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada*. Principales modifications législatives :

- La ministre est autorisée à hausser temporairement le plafond d'assurance-dépôts si elle juge que cette mesure est nécessaire pour promouvoir la stabilité et maintenir l'efficacité du système financier canadien. Cette disposition deviendra caduque le 29 avril 2024.

- Une autre disposition permet à la SADC d'administrer tout contrat lié à l'assurance-dépôts qui est conclu par la ministre avec toute entité, en vertu de l'article 60.2 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le 15 février 2024, le Comité d'audit de la SADC a approuvé les présents états financiers trimestriels condensés, et en a autorisé la publication.

Méthode de préparation

Les présents états financiers trimestriels condensés sont établis en dollars canadiens et ont été préparés conformément à la *Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État émise par le Conseil du Trésor du Canada*. Ils ne contiennent pas tous les renseignements devant être fournis dans des états financiers annuels complets. Ils doivent être lus en parallèle avec les états financiers audités au 31 mars 2023 et relatifs à l'exercice terminé à cette date.

Les présents états financiers trimestriels condensés ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception des obligations locatives, de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts et de certains avantages du personnel, qui sont comptabilisés selon leur valeur actualisée. Le coût historique est généralement établi en fonction de la juste valeur de la contrepartie donnée en échange d'un actif, ainsi que des sorties de trésorerie auxquelles s'attend la SADC à l'égard d'un passif.

2 – Principales méthodes comptables

Le 6 juillet 2023, une ordonnance de faillite a été émise à l'endroit d'Adelaide Capital Corporation (ACC), ce qui a mis fin au contrôle de la SADC sur cette entité. La SADC n'a donc plus besoin de consolider les résultats d'ACC dans ses états financiers. L'incidence de ce changement est négligeable.

Les méthodes comptables qui ont servi à préparer les présents états financiers trimestriels condensés et les états financiers audités au 31 mars 2023 et pour l'exercice terminé à cette date sont les mêmes.

Jugements comptables critiques et principales sources d'incertitude relative aux estimations

La préparation des états financiers trimestriels conformément aux IFRS exige que la direction ait recours à des jugements et à des estimations qui influent sur l'application des méthodes comptables et sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs. Les résultats réels pourraient s'écarter des estimations utilisées.

En préparant les présents états financiers trimestriels condensés, la direction a eu recours aux mêmes jugements importants dans l'application des méthodes comptables de la SADC que ceux auxquels elle avait eu recours lors de la préparation des états financiers au 31 mars 2023 et pour l'exercice terminé à cette date ; les principales sources d'incertitude relatives aux estimations ont également été les mêmes.

3 – Titres de placement

Les tableaux ci-après donnent une ventilation de la juste valeur des titres de placement de la SADC.

Au 31 décembre 2023 (en milliers de dollars canadiens)	Coût amorti	Perte latente	Justes valeurs			
			Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Obligations	9 064 027	(176 745)	6 475 125	2 412 157	-	8 887 282
Total des titres de placement	9 064 027	(176 745)	6 475 125	2 412 157	-	8 887 282

Au 31 mars 2023 (en milliers de dollars canadiens)	Coût amorti	Perte latente	Justes valeurs			
			Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Obligations	8 083 737	(261 324)	5 629 815	2 192 598	-	7 822 413
Bons du Trésor	39 942	-	39 942	-	-	39 942
Total des titres de placement	8 123 679	(261 324)	5 669 757	2 192 598	-	7 862 355

Le tableau ci-après résume la qualité de crédit des titres de placement de la SADC, selon leur cote de crédit.

(en milliers de dollars canadiens)	31 décembre 2023	31 mars 2023
AAA	6 614 502	5 863 319
AA+	-	339 098
AA	657 906	285 483
AA-	619 243	669 871
A+	1 172 376	965 908
Total des titres de placement	9 064 027	8 123 679
Rendement effectif moyen pondéré (%)	2,39	1,90

Dans les tableaux qui précèdent, les intérêts courus sont inclus dans la valeur comptable.

Au 31 décembre 2023, la SADC n'avait comptabilisé aucune correction de valeur pour pertes à l'égard de ses titres de placement (néant au 31 mars 2023).

4 – Actifs au titre de droits d'utilisation et obligations locatives

La SADC loue des bureaux à Ottawa et à Toronto ; les contrats de location expirent en septembre 2030 et en octobre 2026 respectivement, mais chacun est assorti d'une option de renouvellement de cinq ans. L'exercice de l'option de renouvellement des contrats de location des bureaux d'Ottawa et de Toronto est uniquement à la discrétion de la SADC. La SADC loue aussi du matériel pour une durée de cinq ans, jusqu'en mai 2025.

Valeur comptable des actifs au titre de droits d'utilisation

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	Bureaux loués	Matériel	Total
Coût			
Solde au 31 mars 2023	12 747	78	12 825
Ajouts	89	-	89
Solde au 31 décembre 2023	12 836	78	12 914
Cumul des amortissements			
Solde au 31 mars 2023	5 355	54	5 409
Amortissement	909	9	918
Solde au 31 décembre 2023	6 264	63	6 327
Valeur comptable			
Solde au 31 mars 2023	7 392	24	7 416
Solde au 31 décembre 2023	6 572	15	6 587

Valeur comptable des obligations locatives

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	Bureaux loués	Matériel	Total
Solde au 31 mars 2023	8 792	24	8 816
Ajouts	89	-	89
Charges financières	109	-	109
Paiements de loyers	(1 129)	(9)	(1 138)
Solde au 31 décembre 2023	7 861	15	7 876

La charge d'intérêts sur les obligations locatives (109 000 dollars) figure à l'état du résultat global de la période de 9 mois terminée le 31 décembre 2023. Au cours de cette période terminée le 31 décembre 2023, la SADC a comptabilisé un montant négligeable à l'égard des contrats de location à court terme et de ceux dont le bien sous-jacent est de faible valeur. Dans le tableau des flux de trésorerie, les sorties de trésorerie liées à la charge d'intérêts sur les obligations locatives, soit 109 000 dollars, et celles liées au principal des obligations locatives, soit 1 029 000 dollars, sont respectivement comptabilisées au titre des activités d'exploitation et des activités de financement.

Ventilation des échéances des obligations locatives (non actualisées)

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	Bureaux loués	Matériel	Total
Pas plus de un an	1 397	11	1 408
Plus de un an, mais pas plus de cinq ans	4 961	4	4 965
Plus de cinq ans	1 948	-	1 948
Total	8 306	15	8 321

5 – Immobilisations incorporelles

	Logiciels	Logiciels en cours de développement	Total
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>			
Coût			
Solde au 31 mars 2023	16 084	5 191	21 275
Ajouts - développement interne		1 164	1 164
Transferts	2 909	(2 909)	-
Mises hors service et cessions	-	-	-
Solde au 31 décembre 2023	18 993	3 446	22 439
Cumul des amortissements			
Solde au 31 mars 2023	14 341	-	14 341
Dotation aux amortissements	690	-	690
Mises hors service et cessions	-	-	-
Solde au 31 décembre 2023	15 031	-	15 031
Valeur comptable			
Solde au 31 mars 2023	1 743	5 191	6 934
Solde au 31 décembre 2023	3 962	3 446	7 408

6 – Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts

La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts représente la meilleure estimation de la SADC quant aux avantages économiques futurs que la société d'État devra accorder dans le cadre de son mandat d'assureur-dépôts et d'autorité de règlement.

L'estimation est basée sur un calcul de la perte attendue, dont le montant et la date de survenance sont du domaine de l'inconnu. Les pertes réelles pourraient donc différer considérablement des estimations. Les variations de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts sont résumées ci-après :

	Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	
Solde au 31 mars 2023	2 100 000
Augmentation de la provision	200 000
Solde au 30 juin 2023	2 300 000
Augmentation de la provision	50 000
Solde au 30 septembre 2023	2 350 000
Variation de la provision	-
Solde au 31 décembre 2023	2 350 000

7 – Charges d'exploitation

Le tableau ci-après présente une ventilation du total des charges d'exploitation de la SADC pour le trimestre et la période de 9 mois terminés le 31 décembre 2023.

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	Trimestre terminé le 31 décembre		Période de neuf mois terminée le 31 décembre	
	2023	2022	2023	2022
Salaires et autres frais de personnel	9 401	8 294	27 557	25 032
Honoraires et autres frais	4 756	6 165	13 694	15 111
Frais généraux	772	915	3 166	2 431
Locaux	508	857	1 760	2 144
Traitement de données	3 454	1 531	9 493	4 380
Dotation aux amortissements	497	444	1 243	1 344
Dotation aux amortissements des actifs au titre de droits d'utilisation	306	349	918	1 061
Charge d'intérêts sur les obligations locatives	35	42	109	125
Sensibilisation du public	3 522	2 488	4 512	4 525
Total des charges d'exploitation	23 251	21 085	62 452	56 153

8 – Transactions entre parties liées

La SADC est liée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada, leur propriétaire commun. Elle a conclu des transactions avec certaines de ces parties liées dans le cadre de la prestation ou de l'achat de services divers. Ces transactions ont eu lieu dans le cadre normal du fonctionnement de la SADC et ont été évaluées selon le montant des échanges, c'est-à-dire le montant convenu entre les parties liées.